

STATUTS EURL « 2LMG »

Société : « 2LMG »

Société à responsabilité limitée : EURL

Au capital de : 2000 Euros

Siège social : 11 Rue de Crosne (suite à transfert le 05.01.2024)

Le soussigné :

Myriam GABEAU, née le 29 juin 1974 à Abidjan (Côte d'Ivoire) résidant 19 Rue Abbé Godefroy-76240 BONSECOURS a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet :

- l'exploitation d'un **salon de coiffure mixte et l'exercice d'activités d'esthétique et de conseil en image,**

- la commercialisation de tous produits de coiffure et tous produits se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : **2LMG, le nom commercial étant « UNE AUTRE IMAGE, le Salon »**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé au **11 Rue de Crosne-76000 ROUEN**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

Durée

La société a une durée de 99 années (sauf dissolution anticipée ou prorogation)

M G

Article 6

Apports

Apports en numéraire :

Mme GABEAU apporte et verse à la société une somme totale de 2000 Euros

La somme totale versée, soit, 2000 Euros sera déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à CREDIT AGRICOLE, Rue Jeanne d'Arc-76000 ROUEN

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 2000 Euros

Le capital est divisé en 100 parts égales

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, **Mme GABEAU Myriam**

Article 9

Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui finit le 30 JUIN..
Par exception, le premier exercice commencera à la date d'immatriculation et sera clos le 30/06/2011.

Article 11

Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

MG

Article 13

Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à, Rouen le 5 janvier 2024

En 3 exemplaires.

Signature de l'associé



Certifié conforme